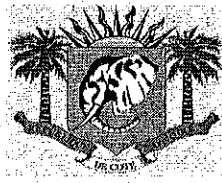


63 New Version

Mission Permanente de la
République de Côte d'Ivoire
à Genève



République de Côte d'Ivoire
Union-Discipline-Travail

63

20^{ÈME} SESSION DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL
Genève, du 27 Octobre au 07 Novembre 2014

PASSAGE DE MADAGASCAR A L'EPU
GENEVE, LE 03 Novembre 2014

DECLARATION DE LA DELEGATION IVOIRIENNE

ORATEUR:

Merci Monsieur le Président

La délégation ivoirienne souhaite la cordiale bienvenue à la délégation de Madagascar à l'occasion de son second passage au mécanisme de l'EPU, et la remercie pour les informations fournies au cours de la présentation de son rapport national.

Nous prenons note de l'ensemble des réformes politiques, législatives, et institutionnelles menées par le gouvernement de Madagascar en vue d'aligner ses politiques nationales aux normes internationales de protection des droits de l'homme ; et saluons la tenue d'élections présidentielles démocratiques au début de cette année. A cet effet, nous encourageons le gouvernement de Madagascar à poursuivre sa coopération avec les mécanismes internationaux afin de renforcer la protection et promotion des droits de l'homme pour tous en son territoire.

De plus, nous encourageons le gouvernement de Madagascar à poursuivre et consolider l'ensemble des mesures et politiques mises en place en vue de lutter contre la traite et le tourisme sexuel, la pauvreté, la violence familiale ; ainsi que celles visant la protection des femmes, enfants et personnes handicapées, et la promotion de l'égalité de genre.

Monsieur le président,

Face aux efforts fournis par le gouvernement de Madagascar en vue d'assurer le bien être de sa population, la délégation ivoirienne voudrait lui exprimer son soutien en lui soumettant les recommandations suivantes :

- Élargir l'accès des filles et des garçons à l'enseignement primaire
- Poursuivre et renforcer la lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes

Je vous remercie